

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JANVIER 2026

Appel effectué par : Matthieu DOCHEZ

Étaient présents, MMES DUTRIEUX, BAUW, BOURLET, D'HERBOMEZ, MS THURU, LECOMTE, SIMON, MONIER, BRUNEL (arrivé à 18h30), DOCHEZ, MANARD REMY, formant la majorité des membres en exercice
Absents excusés : MME NOTTER pouvoir à M. MANARD, M. WARDZIAK pouvoir à M. REMY

Secrétaire de séance : Brigitte D'HERBOMEZ

**Bienvenue à toutes et à tous, il s'agit aujourd'hui sûrement de notre dernière séance.
Je souhaite remercier l'ensemble de l'équipe municipale pour le travail qui a été fait et la confiance que vous m'avez accordée. Je souhaite une bonne retraite à ceux qui partent et pour ceux qui restent, une fois de plus, continuons ensemble de nous mobiliser pour notre village.**

L'expertise du Pont du Ramponneau aura lieu très prochainement, en espérant avoir une solution provisoire pour démêler cette situation.

Pour conclure, mille mercis à tous pour ce mandat.

Arrivée de M. BRUNEL (18h30)

Approbation du Procès-verbal de la réunion du conseil du 18 novembre 2025 :

Vote contre : 0

Abstention : 0

Vote pour : 14

Délibération N°2026-1-001

OBJET : Autorisation d'engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget primitif

Lecture fait par Mme DUTRIEUX Caroline

Monsieur le Maire précise que cette délibération est une obligation pour finir ce qui est en cours. Sans cette délibération, nous serons coincés dans le fonctionnement de la commune.

Abstentions : 0

Votes contre : 0

Votes pour : 14

Délibération N°2026-1-002

OBJET : Approbation tableau des effectifs de Millonfosse

Lecture faite par Mme WADBLED Laëtitia

Mme Wadbled explique que des postes ont été ouverts durant le mandat afin de permettre à certains agents de bénéficier d'un avancement de grade. Il est donc obligatoire de mettre à jour le tableau des effectifs de notre commune. Ensuite, les postes qui n'ont plus lieu d'être ouverts seront supprimés, de cette façon ces postes ne pourront plus être pourvus.

Monsieur le Maire appuie les propos en précisant que pour un souci de transparence, un ménage doit être fait afin de ne pas avoir de candidatures sur des postes qui ne sont plus d'actualité.

Abstentions : 0

Votes contre : 0

Votes pour : 14

M. Simon souhaite revenir sur la délibération n°2026-1-001, une erreur a été soulignée. Sur le chapitre 23, le budget à prendre en compte pour les 25% est de 535 819.90€ et non pas 1 425 902.81 €. Les 25% représentent donc 133 954.98€ et non 356 475.70 €. Ce qui modifie également le total des 25% d'autorisation à l'issue de ce vote ; 154 381.56 € au lieu de 376 902.29 €.

Après l'avis du conseil municipal, la délibération sera donc corrigée en ce sens avant signature de Monsieur le Maire.

Abstentions : 0

Votes contre : 0

Votes pour : 14

Fin de séance : 18h50

LE MAIRE
GERALD THURU



SECRETAIRE DE SEANCE
BRIGITTE D'HERBOMEZ